



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1850
RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 2 mars 2026, le règlement numéro 1850 intitulé : « **Règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mars 2026, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 19 mars 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville